

Présentation par le BSIF d'un exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques – Version à l'étude pour consultation

Après la publication de la ligne directrice B-15, le BSIF passe à l'étape suivante, en s'engageant dans un exercice visant à protéger le système financier canadien contre les effets des changements climatiques.



- Le 7 mars 2023^[2], le BSIF a publié sa ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques, dans laquelle il énonce ses attentes en matière de gestion des risques climatiques.
- Cette ligne directrice entrera en vigueur à la fin de l'exercice 2024 pour les banques d'importance systémique intérieure (BISi) et les groupes d'assurance actifs à l'échelle internationale (GAAEI) dont le siège est au Canada, et à la fin de l'exercice 2025 pour toutes les autres institutions financières fédérales (IFF) visées.
- Le 16 octobre 2023^[3], le BSIF a publié une version à l'étude de sa méthode d'analyse des scénarios climatiques aux fins de son ENASC. Toutes les IFF sont tenues de participer à l'ENASC, ainsi que de soumettre un classeur et un questionnaire dûment remplis dans le cadre de celui-ci.
- L'ENASC vise à améliorer la compréhension qu'ont les IFF au sujet des risques climatiques auxquels elles pourraient être exposées. Il a aussi pour objet de les aider à renforcer leur capacité à mener des analyses de scénarios et des évaluations des risques climatiques.
- Comme le processus de consultation relatif à l'ENASC a pris fin le 22 décembre 2023, les IFF ont eu le temps de se familiariser avec la méthode d'analyse et de transmettre leurs commentaires au BSIF.
- Le deuxième volet du processus de consultation, prévu en mars 2024, visera à recueillir des commentaires sur la version à l'étude des instructions techniques et d'un classeur Excel consacré à l'ENASC.

L'importance de l'analyse de scénarios climatiques : de la formulation des attentes des autorités de réglementation à la mise en œuvre de mesures stratégiques

“ L'adoption par les institutions financières de saines pratiques de gestion des risques climatiques donnera au BSIF l'assurance qu'elles ont mis en place les politiques et procédures nécessaires pour gérer les risques financiers. Nous invitons toutes les parties prenantes à formuler des commentaires sur l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques.

- Peter Routledge, surintendant des institutions financières^[1]

Introduction

Le 7 mars 2023, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié sa première ligne directrice sur la gestion des risques climatiques, la ligne directrice B-15, dans laquelle il reconnaît l'impératif de passer à l'action, de même que la nature perpétuellement changeante de la gestion des risques climatiques. Le BSIF prévoit passer en revue et modifier la ligne directrice B-15 à mesure de l'évolution des pratiques et des normes. Le premier volet du présent document porte sur cette ligne directrice.

Dans un premier temps, afin de poursuivre la mise en œuvre du quatrième principe de sa ligne directrice B-15, qui porte sur l'analyse de scénarios climatiques, le BSIF a publié une version à l'étude de sa méthode d'analyse des scénarios climatiques aux fins de son exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC). Toutes les institutions financières fédérales (IFF) sont tenues de participer à cet exercice. Le deuxième volet du présent document porte sur les composantes de l'ENASC et la méthode qui s'y rattache.

Voici les principaux objectifs du BSIF :

- Accroître la sensibilisation aux risques climatiques et en favoriser une meilleure compréhension.
- Inciter les IFF à renforcer leur capacité à évaluer les phénomènes climatiques et à mener des analyses de scénarios climatiques.
- Établir une méthode normalisée d'évaluation quantitative des risques climatiques, qu'il s'agisse de risques physiques ou de risques de transition.

L'ENASC comprend quatre modules distincts auxquels correspondent divers canaux de transmission des risques de transition et des risques physiques qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les IFF.

Les IFF doivent prendre en considération les principaux éléments que voici :

- L'ENASC se veut un premier exercice d'évaluation devant permettre l'obtention d'informations éclairées sur les attentes et exercices futurs;
- Les IFF doivent établir, d'ici 2050, des prévisions à l'égard des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (PCD) de référence qui leur permettront d'anticiper leurs risques de transition;
- Les données fines sur les expositions sur immobilier devant être communiquées se répartissent en deux catégories :
 - les données relatives aux sources d'énergie et de chauffage des immeubles en lien avec les risques de transition;
 - les données relatives à la géolocalisation des biens immobiliers en lien avec les risques physiques.

L'ENASC donne aux IFF l'occasion de déterminer la mesure dans laquelle elles sont prêtes à procéder à des analyses de scénarios climatiques et de définir leur cadre de gouvernance des données relatives aux questions environnementales, sociétales et de gouvernance (ESG).

Quel est l'objectif du présent document?

Le présent document met en lumière les principaux thèmes traités dans le cadre de l'ENASC dans la foulée de la mise en œuvre de la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques, du BSIF. En outre, il présente un aperçu des données à colliger aux fins des relevés du BSIF sur les risques climatiques^[4] et vise à faire prendre conscience des similarités entre les divers exercices d'analyse des risques climatiques qui sont menés dans diverses régions du monde, d'une part, et l'ENASC du BSIF, d'autre part.

01 BSIF



1^{er} aperçu: Dispositions générales de la ligne directrice B-15 du BSIF

Mise en contexte et objectif

Le 7 mars 2023, le BSIF a publié sa ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques, qui vise à transmettre aux IFF des indications favorisant l'adoption de mesures de renforcement de leur niveau de préparation et de résilience face aux risques climatiques, en vue de la mise en œuvre de pratiques de gouvernance et de gestion des risques.

Cette ligne directrice vise à amener les IFF à atteindre les objectifs suivants :

- ▶ Acquérir une compréhension globale des effets des risques climatiques sur leur modèle opérationnel et leur stratégie organisationnelle
- ▶ Mettre en œuvre des pratiques de gouvernance et de gestion des risques appropriées
- ▶ Demeurer résilients sur les plans financier et opérationnel face à des scénarios de risques climatiques graves, mais vraisemblables, et aux perturbations qui s'y rattachent



GOUVERNANCE

Points saillants

- ▶ Disposer d'une structure de gouvernance et d'un modèle opérationnel adéquats intégrant une définition claire des responsabilités dans la gestion des risques climatiques.
- ▶ Établir un plan de transition présentant la méthode de gestion des risques physiques et des risques de transition, y compris les processus de suivi et les méthodes permettant de soutenir les clients dans leur transition vers une économie à faibles émissions de carbone.



ANALYSE DE SCÉNARIOS

- ▶ Tenir compte d'un éventail de modèles et de scénarios climatiques sur différents horizons temporels où des risques climatiques peuvent se matérialiser.
- ▶ Tenir compte de scénarios portant sur les risques physiques et les risques de transition en fonction de divers degrés de gravité.



SUFFISANCE DES FONDS PROPRES ET DES LIQUIDITÉS

- ▶ Intégrer les risques climatiques au processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) ou au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (dispositif ORSA).
- ▶ Tenir compte de l'incidence des facteurs climatiques sur le profil de risque de liquidité et de la suffisance des réserves de liquidités globales.



GESTION DES RISQUES

- ▶ Intégrer les risques climatiques au cadre de gestion du risque d'entreprise, aux politiques et procédures pertinentes, ainsi qu'aux fonctions de gestion de portefeuilles.
- ▶ Recueillir des données adéquates à l'appui de la prise de décisions efficaces, opportunes et pertinentes dans le cadre des activités opérationnelles. Si de telles données comportent des lacunes, le BSIF impose aux IFF d'envisager d'autres sources de données ou de fournir des approximations raisonnables pour combler ces lacunes.
- ▶ Acquérir des capacités de production de rapports sur les risques climatiques, pour faire un suivi de la performance organisationnelle en fonction des limites internes, et évaluer l'efficacité du cadre de gestion des risques climatiques.

2^e aperçu : Obligations d'information en vertu de la ligne directrice B-15 du BSIF

Objectif des attentes en matière de communication d'informations

- En publiant des informations sur leurs risques climatiques, les IFF pourront mieux renforcer la confiance envers leur direction, préserver un accès adéquat aux canaux afférents aux fonds propres et aux liquidités, et accroître la confiance du public dans le système financier canadien, de même que la résilience de ce dernier.
- Les obligations prescrites relativement à la communication d'informations consolidées s'appliquent à toutes les IFF visées, à l'exception de leurs filiales qui présentent des résultats consolidés au BSIF.
- Le BSIF reconnaît que certains des principes qui sous-tendent les obligations d'information qu'il prescrit peuvent amener des IFF à rencontrer des difficultés dans l'application de ces principes, en raison des priorités concurrentes avec lesquelles elles sont appelées à composer. Il s'attend à ce que les IFF cherchent à trouver un juste équilibre dans les informations communiquées pour mettre en lumière les principaux éléments rendant compte de leur performance, sans inonder les utilisateurs de renseignements inutiles.

Principes

- Fournir des informations pertinentes du point de vue de l'incidence actuelle et de l'incidence potentielle future des risques et des possibilités climatiques sur la création de valeur.
- Communiquer des informations précises et exhaustives qui concordent avec celles qui sont utilisées dans le cadre des processus internes de prise de décisions en matière d'investissement et de gestion des risques. Les hypothèses et les limites de données doivent être présentées de façon explicite.
- Communiquer des informations claires, équilibrées et compréhensibles, en combinant des données qualitatives et quantitatives, et en mettant en lumière les éléments nouveaux dépeints au fil du temps et/ou les tendances pertinentes.
- Communiquer des informations fiables, vérifiables et neutres, dont il est possible de retrouver la source et qui s'appuient sur des pratiques sectorielles. Les IFF doivent se préparer à l'éventualité que les informations fournies fassent l'objet d'une assurance externe indépendante.
- Communiquer des informations qui sont adaptées à la taille de l'organisation, ainsi qu'à la nature et à la complexité de ses activités, tout en tenant compte de la diversité de ses secteurs d'activité et de la dispersion de ses emplacements géographiques. Les IFF doivent exercer leur pouvoir discrétionnaire de façon à maintenir la transparence.
- Communiquer des informations uniformes au fil du temps, de sorte que les utilisateurs puissent interpréter l'incidence des risques climatiques au fil du temps et effectuer des comparaisons pertinentes entre différentes périodes. Les IFF doivent expliquer les retraitements effectués, afin de préserver la comparabilité des informations communiquées.

Synthèse des attentes en matière de communication d'informations formulées dans la ligne directrice B-15



GOUVERNANCE

Supervision des risques et possibilités en lien avec les changements climatiques qu'exerce le conseil d'administration

Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques climatiques



STRATÉGIE

Recensement des risques et possibilités en lien avec les changements climatiques

Incidence des risques et possibilités en lien avec les changements climatiques sur l'organisation et sa stratégie

Plan de transition

Résilience de la stratégie dans le cadre de scénarios climatiques défavorables



GESTION DES RISQUES

Processus utilisés pour cerner et évaluer les risques climatiques

Intégration de ces processus aux pratiques de gestion des risques globales



INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs utilisés pour évaluer les risques climatiques

Émissions de GES des champs d'application 1 et 2

Émissions de GES du champ d'application 3

Objectifs utilisés pour gérer les risques climatiques et les résultats par rapport à ces objectifs

Échéancier des déclarations à produire selon la ligne directrice B-15 du BSIF

Mai 2022

Le BSIF publie une version à l'étude de la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques. Le rapport contient des recommandations en matière de gouvernance, de gestion des risques, d'analyse de scénarios de simulation de crise, d'évaluation des fonds propres et des liquidités, et de communication d'informations financières.

Octobre 2024

Les grandes IFF (BISi et GAAEI) doivent se conformer à la plupart des attentes en matière de communication d'informations qui sont énoncées dans la ligne directrice B-15 pour les exercices se terminant le 1^{er} octobre 2024 ou après cette date. Elles peuvent toutefois, de leur plein gré, s'y conformer de manière anticipée.

À préciser

Les IFF devront communiquer des informations sur leur plan de transition climatique et leur résilience, y compris les analyses de scénarios prenant en compte les risques physiques et les risques de transition.

Mars 2023

Le BSIF publie la version finale de la ligne directrice B-15.

Octobre 2025

Les grandes IFF devront déclarer leurs émissions de gaz à effets de serre (GES) du champ d'application 3 (y compris les émissions financées).

LES GRANDES IFF DEVONT COMMENCER À COMMUNIQUER LEURS INFORMATIONS UN AN PLUS TÔT

Octobre 2024

Obligations d'information des grandes IFF

Grandes institutions bancaires (BISi) et grandes sociétés d'assurance (GAAEI)

Octobre 2025

Obligations d'information des petites et moyennes IFF

Petites et moyennes institutions de dépôt (PMB)

Petites et moyennes sociétés d'assurance (autres que les GAAEI)

02 ENASC



3^e aperçu : Version à l'étude de la méthode d'analyse des scénarios climatiques aux fins de l'ENASC du BSIF

Mise en contexte et objectif

Le 16 octobre 2023, le BSIF a publié une version à l'étude de son document décrivant la méthode à employer pour réaliser un ENASC. L'ENASC constitue une mesure de suivi de la ligne directrice B-15 du BSIF, Gestion des risques climatiques, qui a été publiée plus tôt en 2023 et dans laquelle le BSIF énonce ses attentes à l'égard des analyses de scénarios climatiques. Une fois cette méthode finalisée, toutes les IFF devront participer à l'ENASC et soumettre un classeur et un questionnaire dûment remplis dans le cadre de celui-ci.

Voici les principaux objectifs du BSIF dans le cadre de cet exercice :

- Accroître le niveau de sensibilisation aux risques climatiques et en favoriser une meilleure compréhension
- Inciter les IFF à renforcer leur capacité à évaluer les phénomènes climatiques et à mener des analyses de scénarios climatiques
- Établir une méthode normalisée d'évaluation quantitative des risques climatiques, qu'il s'agisse de risques physiques ou de risques de transition

Cette première analyse de scénarios climatiques publiée par le BSIF servira de base pour les exercices futurs. L'ENASC constitue donc une première étape fondamentale dont l'évolution se poursuivra au cours des années à venir. C'est pourquoi il est essentiel de passer en revue les méthodes et documents à employer pour communiquer au BSIF des commentaires qu'il pourra prendre en considération. Une première ronde de commentaires portant précisément sur la méthode à l'étude publiée récemment a pris fin le 22 décembre 2023. Une deuxième ronde de commentaires portant sur la version à l'étude du classeur et des instructions techniques, qui n'a pas encore été publiée, devrait commencer au début de 2024.

Calendrier prévu

OCT. 2023	HIVER 2023	AUTOMNE 2024	2025
BSIF Publication de la méthode à l'étude pour réaliser un ENASC	BSIF Publication de la version à l'étude du classeur et des instructions	BSIF Publication de la version 2024 de l'ENASC	BSIF Analyse des résultats communiqués par les IFF et publication du rapport final
IFF 1 ^{re} consultation sur la version à l'étude de la méthode	IFF 2 ^{re} consultation sur la version à l'étude du classeur et des instructions techniques		IFF Fin de l'ENASC et présentation des résultats
22 DÉC. 2023	MARS 2024		FIN DE 2024

L'analyse de scénarios climatiques parmi les principales priorités du BSIF

Qu'est-ce que l'analyse de scénarios climatiques?

- ▶ L'analyse de scénarios climatiques est un outil permettant de comprendre l'incidence de divers scénarios et politiques climatiques sur les finances, la chaîne d'approvisionnement et la stratégie d'une organisation, entre autres. L'objectif est d'en arriver à une meilleure compréhension des effets climatiques, plutôt que de prévoir exactement les changements à venir.
- ▶ Les IFF peuvent procéder à une telle analyse pour mieux cerner les éventuels risques et possibilités en lien avec les changements et phénomènes climatiques, ainsi que pour effectuer le suivi de ces risques.
- ▶ Le BSIF peut utiliser les résultats de cette analyse pour cerner les effets que les changements et phénomènes climatiques pourraient avoir sur le système dans son ensemble, ainsi que pour définir les mesures à prendre en conséquence.

Quels sont les types de scénarios climatiques?

- ▶ L'analyse de scénarios ascendante permet d'appliquer une méthode d'évaluation fine de la résilience au niveau de chaque débiteur. Le niveau de résilience des IFF peut être déterminé en regroupant les données sur l'ensemble des effets climatiques.
- ▶ L'analyse de scénarios descendante permet de procéder à une évaluation des effets climatiques sectoriels ou macroéconomiques sur un portefeuille. Il s'agit d'une approche plus simplifiée qui facilite les comparaisons entre les IFF.
- ▶ L'ENASC repose sur une approche hybride qui combine des éléments de l'analyse descendante et des éléments de l'analyse ascendante. Cette approche, qui ne vise pas à « mesurer les risques climatiques », est plutôt axée sur l'analyse de ces risques, en établissant une distinction entre les contreparties, les secteurs et les IFF en fonction des caractéristiques liées aux expositions.

Quelle est la portée de l'ENASC?

Risques de transition	Effets de la transition climatique sur le risque de marché au regard des expositions commerciales	Risques climatiques	Expositions	Risques financiers
	Effets de la transition climatique sur le risque de crédit au regard des expositions commerciales	Risques de transition	Expositions commerciales à l'échelle mondiale	Risque de marché
	<ul style="list-style-type: none">▶ Publication en 2021 d'un rapport sur un exercice pilote sur le risque de transition réalisé conjointement par le BSIF et la Banque du Canada^[1]▶ Prise en compte prévue dans le cadre de l'ENASC en 2024			
	Évaluation de l'exposition sur immobilier au regard de la transition climatique			
	<ul style="list-style-type: none">▶ Prise en compte prévue dans le cadre de l'ENASC en 2024			
Risques physiques	Évaluation de l'exposition au risque d'inondation au regard de l'exposition sur immobilier	Risque d'inondation	Expositions liées à l'immobilier au Canada	Évaluation de l'exposition
	<ul style="list-style-type: none">▶ Publication à l'automne 2023 d'un rapport sur un exercice pilote sur le risque d'inondation réalisé conjointement par le BSIF et la Banque du Canada▶ Prise en compte prévue dans le cadre de l'ENASC en 2024			
	Évaluation de l'exposition au risque de feux de forêt au regard de l'exposition sur immobilier			
	<ul style="list-style-type: none">▶ Prise en compte prévue dans le cadre de l'ENASC en 2024			

4^e aperçu : Attentes à l'égard de la méthode d'évaluation des expositions commerciales

Risques liés à la transition climatique au regard des expositions commerciales

Deux des modules de l'ENASC mis au point par le BSIF sont axés sur les risques de transition au regard des expositions commerciales, l'un portant plus particulièrement sur le risque de crédit et l'autre, sur le risque de marché. Ces deux modules reposent sur les mêmes données, scénarios et hypothèses clés qui sous-tendent l'ENASC. Les résultats du projet pilote de 2021 de la Banque du Canada et du BSIF intitulé « Utiliser l'analyse de scénarios pour évaluer les risques liés à la transition climatique » ont été mis à contribution dans l'établissement de ces modèles, et l'approche et la méthode appliquées sont généralement cohérentes.

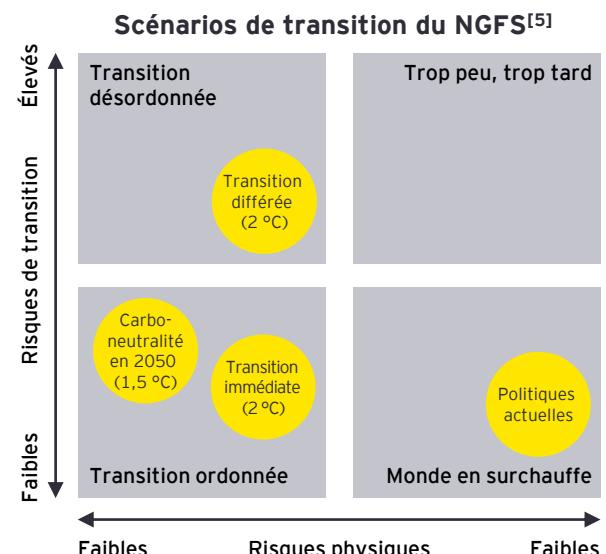
Quels scénarios seront utilisés dans les modules portant sur les expositions commerciales?

Le BSIF a déterminé les éléments descriptifs de quatre scénarios à analyser :

- Politiques actuelles - Scénario de base
- Intervention immédiate (sous les 2 °C) - Intervention immédiate permettant de contenir le réchauffement mondial moyen sous les 2 °C
- Intervention différée (sous les 2 °C) - Intervention différée permettant de contenir le réchauffement mondial moyen sous les 2 °C
- Carboneutralité en 2050 (1,5 °C) - Intervention immédiate permettant de limiter le réchauffement mondial moyen à 1,5 °C

Des données de scénarios provenant de diverses sources sont utilisées dans le cadre de l'ENASC, de façon à prendre en compte l'incertitude et la complexité inhérentes à l'analyse de scénarios climatiques.

- Les données de scénarios élaborés par le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) sont utilisées dans le cadre des scénarios climatiques.
- Les données de scénarios élaborés par la Banque du Canada sont utilisées dans l'analyse des répercussions sectorielles.
- Les répercussions au regard des risques financiers sont également prises en compte dans le cadre de l'ENASC.



Les IFF ne sont pas tenues de travailler directement à partir des scénarios climatiques, le BSIF prévoyant l'application d'ajustements au titre du risque en fonction des répercussions aux fins de l'établissement de comparaisons entre les scénarios anticipant une intervention immédiate (sous les 2 °C), une intervention différée (sous les 2 °C) ou la carboneutralité en 2050, d'une part, et le scénario anticipant le maintien des politiques actuelles, d'autre part, des majorations de la PD au titre du climat pouvant alors être imposées.

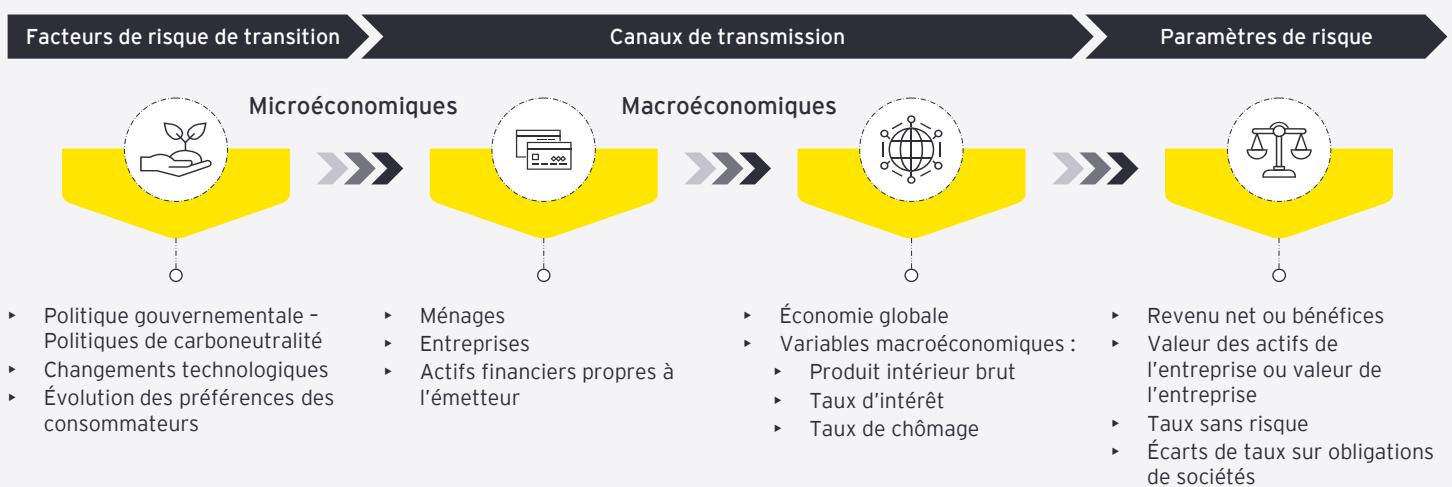
Quelles sont les principales hypothèses relatives au bilan?

Les IFF sont tenues de faire des projections de leurs bilans pour les exercices futurs. Une approche statique à l'égard du bilan sera appliquée aux fins de l'ENASC :

- Les bilans de 2030 à 2050 (intervalles de 5 ans) seront présumés identiques aux bilans du T4 de 2023.

Le BSIF reconnaît que, bien qu'elle comporte des limites, l'application d'une approche statique à l'égard du bilan permet de compenser la complexité importante qu'induiraient les bilans dynamiques dans l'ENASC.

Canaux de transmission des risques de transition



Quels sont les secteurs faisant partie du champ d'application?

Le BSIF a recensé 25 secteurs répartis en six catégories pour lesquels des facteurs ou des formules d'ajustement au titre du risque financier seront fournis.

Le BSIF établira une correspondance entre les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et les 25 secteurs recensés. Les IFF devront mettre en correspondance les contreparties individuelles et les codes du SCIAN, en appliquant un ensemble commun de principes et de règles réplicables et explicables.



Module sur le risque de crédit

Dans ce module, le BSIF vise à évaluer les répercussions de divers scénarios climatiques sur les pertes de crédit. Les politiques climatiques peuvent entraîner des réévaluations des actifs, des coûts de production plus élevés et des tensions sur les liquidités. Ces répercussions peuvent déboucher sur une augmentation des PD et des PCD, ce qui, pour les IFF, pourrait se traduire par une augmentation des pertes de crédit attendues (PCA). Voici les principes clés sur lesquels repose le module sur le risque de crédit :

- Le périmètre des expositions englobe les portefeuilles de prêts aux entreprises et de prêts commerciaux qui relèvent de la norme comptable relative aux PCA selon l'IFRS 9.
- Tous les cinq ans, entre 2030 et 2050, les IFF devront procéder à une estimation interne des PD, des PCD et de l'exposition en cas de défaut (ECD).
- Ce module permet de calculer les PD et les PCD ajustées au titre du climat, ainsi que les PCA de référence et les PCA ajustées au titre du climat :
 - Les PD et les PCD ajustées au titre du climat sont calculées selon les formules prescrites par le BSIF et les majorations au titre du climat qu'il imposera pour chaque type d'exposition, chaque secteur et chaque année à venir, en prenant en compte les éléments descriptifs des scénarios climatiques.
 - Les PCA de référence sont calculées à l'aide de la formule de calcul des PCA pour la durée de vie que prescrit l'IFRS 9. Autrement dit, l'ENASC ne tient pas compte du mécanisme de « classement ».
 - Le calcul des PCA ajustées au titre du climat s'effectue en fonction des PD et des PCD ajustées au titre du climat, et selon les PCA de référence.
- Les PCA delta sont le résultat de ce module; elles correspondent à la différence entre les PCA de référence et les PCA ajustées au titre du climat, et peuvent être considérées comme étant assimilables aux répercussions du scénario climatique sous-jacent.

Exemple de calcul des PD à l'aide de la formule de calcul des PCA simplifiée :

$$\text{PCAclimat}_i = \text{PDclimat}_i * \text{PCDclimat}_i * \text{ECD}_i * \text{taux d'actualisation}$$

$$\text{PDclimat}_i = \frac{1}{1 + \exp(-\text{logit}(\text{PD}_i) + \text{Majoration Climat}_i)}$$

COMMENT EY PEUT VOUS AIDER

Les équipes EY possèdent une vaste expérience dans l'établissement des prévisions à l'égard des paramètres d'évaluation du risque de crédit requis aux fins de l'ENASC. L'horizon à long terme sur lequel doivent porter ces prévisions jusqu'en 2050 est une dimension essentielle que les IFF doivent prendre en compte dès maintenant, de façon à pouvoir participer à l'ENASC et le réaliser avec brio.

Module sur le risque de marché

Dans ce module, le but du BSIF est d'évaluer les répercussions de différents scénarios de transition climatique sur les valorisations boursières des actifs découlant des changements dans les politiques, des technologies et des ajustements des modèles de consommation. L'incertitude quant à la mesure dans laquelle les marchés prennent en compte les risques climatiques au moment de déterminer la valeur marchande d'un actif financier a amené le BSIF à intégrer à l'ENASC une évaluation des répercussions au regard du risque de marché. Voici les principes clés sur lesquels repose le module sur le risque de marché :

- Le périmètre des expositions englobe les actions et les obligations de sociétés dans le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire.
- Les IFF doivent déterminer les écarts de taux des obligations de société en utilisant les PD et les PCD ajustées au titre du climat relatives aux expositions sur prêts aux grandes entreprises de la contrepartie sous-jacente qui ont été calculées dans le module sur le risque de crédit.
- Ce module permet d'évaluer l'écart de taux de référence et l'écart de taux ajusté au titre du climat, de même que la valeur actualisée de référence et la valeur actualisée ajustée au titre du climat :
 - L'écart de taux de référence et l'écart de taux ajusté au titre du climat sont estimés en utilisant les PD et les PCD ayant été calculées dans le module sur le risque de crédit.
 - La valeur actualisée de référence et la valeur actualisée ajustée au titre du climat sont estimées en prenant en compte les flux de trésorerie associés à l'obligation, les écarts de taux estimatifs et les taux sans risque que le BSIF prescrit aux fins du scénario de référence et des scénarios climatiques.
- Ce module permet de déterminer la valeur marchande delta des obligations et des actions :
 - La valeur marchande delta d'une obligation correspond à la variation de sa valeur actualisée associée au scénario de transition par rapport à celle qui est associée au scénario de référence.
 - La valeur marchande delta d'une action correspond à l'exposition sur actions, compte tenu des chocs sur actions sous la forme de pourcentages à appliquer aux portefeuilles d'actions de manière instantanée que prescrit le BSIF et qui varient selon l'année, les secteurs, le territoire et les éléments descriptifs des scénarios climatiques.

COMMENT EY PEUT VOUS AIDER

Comme le module sur le risque de marché est grandement tributaire du module sur le risque de crédit, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur une approche combinée adaptée aux deux modules. Les équipes EY ont déjà fourni du soutien à des clients ayant participé à des exercices semblables, notamment aux simulations de crise axées sur les risques climatiques prescrites par la Banque d'Angleterre, la Réserve fédérale (FED) des États-Unis et l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Exemple de calcul de la VA à l'aide de la formule de calcul de la valeur marchande simplifiée :

$$\Delta \text{Valeur marchande}_i = \text{VA climat}_i - \text{VA}_i$$

$$\text{VA climat}_i = @ \frac{\text{FT}_s}{1 + \text{SR climat}^{\%} * 0 + \text{ET climat} ()}$$

5^e aperçu : Attentes en matière d'évaluation des risques de transition liés à l'immobilier

Risques liés à la transition climatique au regard des expositions sur immobilier

Le troisième module de l'ENASC du BSIF porte sur l'évaluation de l'exposition aux risques de transition liés à l'immobilier. Cette évaluation est un exercice fondamental pouvant servir à éclairer les futures analyses de scénarios climatiques. Puisque le BSIF est conscient que certaines IFF peuvent ne pas disposer de toutes les données nécessaires, ce qui les empêche d'évaluer les risques de transition liés à l'immobilier au niveau de l'exposition, ce module ne vise pas à évaluer les répercussions financières.

Quels sont les canaux de transmission pertinents?

Le BSIF a cerné de possibles canaux de transmission liés à l'abandon progressif d'une économie à forte intensité de carbone :

- ▶ Les biens immobiliers alimentés en électricité ou chauffés par des sources à forte intensité de carbone
- ▶ Incidence sur la valeur des biens et nécessité de réaliser des travaux de rénovation
- ▶ Augmentation du prix de l'énergie pouvant avoir une incidence négative sur la capacité des emprunteurs de faire face à leurs obligations de remboursement
- ▶ Possibilité que les emprunteurs qui travaillent dans des secteurs exposés à des risques de transition élevés aient à faire face aux répercussions de la transition, compte tenu des mutations du marché du travail

Ce module de l'ENASC est axé sur le premier élément, à savoir l'incidence du remplacement des sources de chauffage et d'énergie des biens immobiliers sur les PD et les PCD des emprunteurs.

Quels sont les canaux de transmission pertinents?

L'évaluation de l'exposition est segmentée selon les dimensions suivantes :

- ▶ Province
- ▶ Catégorie d'actifs
- ▶ Tranches de RPV (ratio prêt-valeur)
- ▶ Tranches de qualité de crédit des emprunteurs (particuliers et entreprises)
- ▶ Sources de chauffage et d'énergie du bien immobilier par tranche (fortes émissions de GES ou faibles émissions de GES)

Le BSIF est conscient de l'insuffisance des données dont disposent les IFF relativement aux sources de chauffage et d'énergie au regard de leurs expositions sur immobilier. C'est pourquoi elles sont autorisées à utiliser des approximations (p. ex., des informations émanant de Statistique Canada).

Quel est le périmètre des expositions?

Expositions sur immobilier et passifs d'assurance hypothécaire au Canada :

- ▶ Quels sont les montants à déclarer?
- ▶ Dans le cadre de l'évaluation, les montants suivants doivent être déclarés :
- ▶ Prêts hypothécaires de détail - Assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) / Autres prêts assurés / Non assurés
- ▶ Marges de crédit adossées à un bien immobilier (MCBI)
- ▶ PME - Immobilier commercial
- ▶ Entreprises - Immobilier commercial

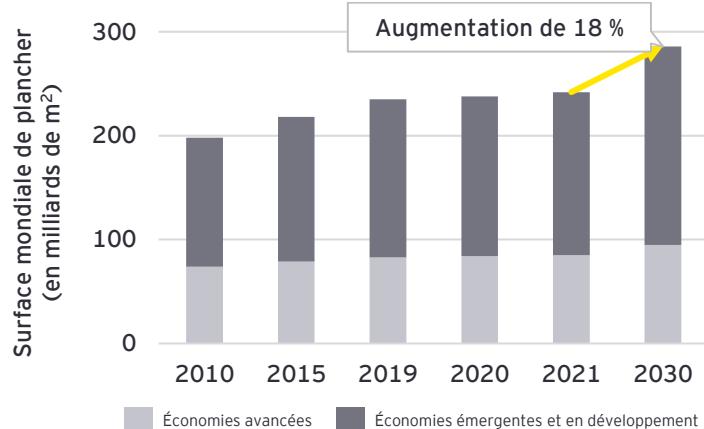
Ce module permet d'obtenir une image instantanée des expositions correspondant aux bilans au T4 de 2023. Le BSIF peut ainsi évaluer la vulnérabilité des portefeuilles immobiliers des IFF dans le contexte de la transition énergétique. Ce module ne requiert pas de calculs, si ce n'est le regroupement de certaines variables à présenter.

D'éventuelles analyses de scénarios et évaluations prospectives des répercussions plus détaillées sont prévues. Cet exercice donne donc aux IFF l'occasion de se familiariser avec les exigences en matière de données et de déterminer quelles sont les prochaines mesures qu'elles devront mettre en œuvre pour améliorer leur gouvernance et leur cadre de données ESG.

PERSPECTIVES DANS LE SECTEUR IMMOBILIER

- ▶ Dépassement des prévisions de consommation énergétique - Sous l'effet de la croissance démographique, les émissions de GES ont surpassé les prévisions à l'échelle mondiale établies en 2018.
- ▶ Le volume des émissions de CO₂ restantes a été réduit depuis lors.

Croissance spectaculaire de 20 % environ de la surface mondiale de plancher d'ici à 2030, s'agissant d'un taux de croissance supérieur au taux de croissance de la surface de plancher construite globale à l'échelle de l'Amérique du Nord[6]



Statut du secteur immobilier

Définition claire du champ d'application



Disponibilité des données



Disponibilité de scénarios



Indications méthodologiques



Nbre d'institutions bancaires déclarant leurs émissions



6^e aperçu : Attentes en matière d'évaluation de l'exposition aux risques physiques

Risques climatiques physiques dans le secteur immobilier et expositions sur prêts commerciaux assorties d'une sûreté

Le quatrième module de l'ENASC du BSIF porte sur l'évaluation de l'exposition aux risques physiques. Cette évaluation, qui est également un exercice fondamental pouvant servir à éclairer les futures analyses de scénarios climatiques, ne vise pas à évaluer les répercussions financières.

Quels sont les canaux de transmission pertinents?

Le BSIF a cerné de multiples canaux de transmission de risques physiques qui peuvent se traduire par des pertes financières :

- ▶ **Effets directs** - Les aléas physiques chroniques et extrêmes peuvent causer des dommages importants aux actifs corporels détenus par les IFF, ce qui a une incidence sur leur valeur ou leur PD
- ▶ **Effets indirects** - Les aléas peuvent influer sur la valeur des actifs (même si les dommages sont réparés), et les aléas extrêmes de grande ampleur peuvent entraîner une perturbation des activités.

Ce module de l'ENASC est axé sur le premier élément, à savoir l'incidence directe des aléas sur les PD et les PCD des emprunteurs.

Quelles sont les considérations relatives au champ d'application?

Expositions sur immobilier et passifs d'assurance hypothécaire au Canada :

- ▶ Prêts hypothécaires de détail - Assurés par la SCHL / Autres prêts assurés / Non assurés
- ▶ Marges de crédit adossées à un bien immobilier (MCB)
- ▶ PME - Immobilier commercial
- ▶ Entreprises - Immobilier commercial

L'évaluation de l'exposition requiert une segmentation selon les dimensions suivantes :

- ▶ Province
- ▶ Catégorie d'actifs
- ▶ Tranches de RPV
- ▶ Tranches de qualité de crédit des emprunteurs (particuliers et entreprises)
- ▶ Tranches d'aléas physiques

À l'instar de l'évaluation des risques de transition liés à l'immobilier, ce module permet d'obtenir une image instantanée des expositions correspondant aux bilans au T4 de 2023. Le BSIF peut ainsi évaluer la vulnérabilité des portefeuilles immobiliers des IFF aux aléas physiques. Aucun calcul n'est requis, si ce n'est le regroupement de certaines variables à présenter. Les futurs exercices devraient prévoir des analyses de scénarios prenant en compte les risques physiques et comportant des éléments prospectifs. Cet exercice permet aux IFF d'évaluer leur vulnérabilité aux risques physiques.

Quels sont les aléas physiques et les données à prendre en compte?

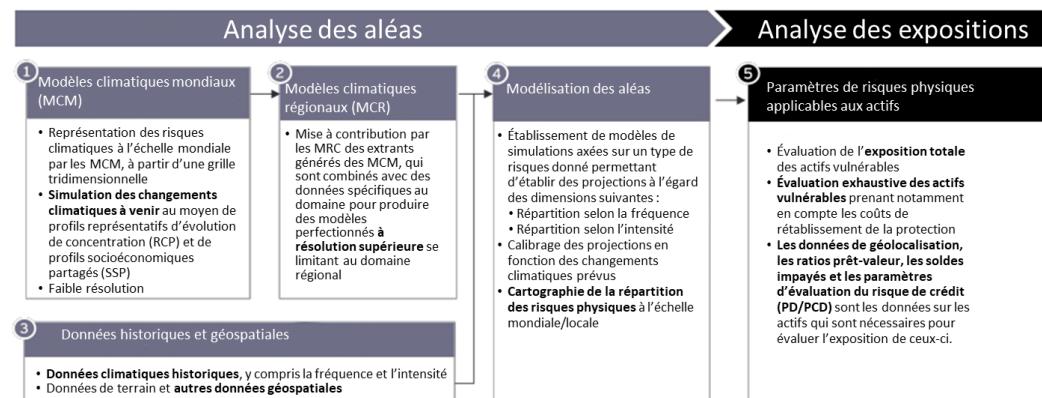
Divers aléas physiques ayant une incidence au Canada sont pris en compte dans l'évaluation de l'exposition aux risques physiques à l'aide de données publiques accessibles servant à établir des cartes de géolocalisation. Il incombe aux IFF de procéder au géocodage de leurs expositions sur immobilier et de leurs expositions sur prêts commerciaux.

Le BSIF est conscient que le géocodage des expositions sur prêts commerciaux s'avère complexe. Puisque ces expositions sont généralement plus élevées que les expositions sur immobilier résidentiel, il faut établir une correspondance entre une exposition unique et de multiples géolocalisations, ce qui peut se traduire par des degrés variables de différents aléas physiques.

Quels sont les montants à déclarer?

Dans le cadre de l'évaluation, les montants suivants doivent être déclarés :

- ▶ Soldes impayés
- ▶ Montants autorisés
- ▶ PD et PCD moyennes pondérées
- ▶ Passif d'assurance



COMMENT EY PEUT VOUS AIDER

EY a mis au point un cadre de simulation de crise axé sur les risques physiques qui donne accès à une solution de quantification des risques physiques. Comme les solutions d'analyse des aléas et des expositions que nous avons déjà à notre disposition sont étroitement harmonisées avec le cadre d'exécution de l'ENASC, nous pourrons faire en sorte que vous puissiez vous conformer plus rapidement aux objectifs de cet exercice.

L'analyse de scénarios climatiques parmi les principales priorités du BSIF

“ Les changements climatiques auront une incidence sur la valeur de pratiquement tous les actifs financiers. En nous appuyant sur des simulations de crise, nous pourrons plus facilement assurer la résilience du noyau de notre système financier face à ces changements.

- Mark Carney
Gouverneur de la Banque d'Angleterre^[7]

Dans quelle mesure les simulations de crise axées sur les risques climatiques sont-elles différentes?

À bien des égards, les simulations de crise axées sur les risques climatiques diffèrent des simulations de crise types. Plus particulièrement, les simulations de crise axées sur les risques climatiques sont exécutées sur un horizon temporel étendu. Les premiers exercices de simulation de crise axés sur les risques climatiques auxquels procèdent l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) de France, l'Autorité monétaire de Hong Kong (HKMA) et la Banque d'Angleterre visent à évaluer les expositions aux risques climatiques sur une période de 30 ans. La granularité de ces exercices est une autre caractéristique distinctive importante. Puisque les risques physiques et les risques de transition peuvent avoir des répercussions différentes selon le secteur d'activité, le pays et la région géographique, il convient donc de soumettre les comptes des portefeuilles à une évaluation fine d'un large éventail d'expositions. Il est important de signaler que, pour le moment, contrairement aux simulations de crise classiques, les simulations de crise axées sur les risques climatiques sont des exercices pilotes qui ne peuvent pas être utilisés dans l'évaluation de la solvabilité des institutions ni servir de base pour l'imposition d'exigences de fonds propres ou d'autres exigences réglementaires.

Par où commencer?

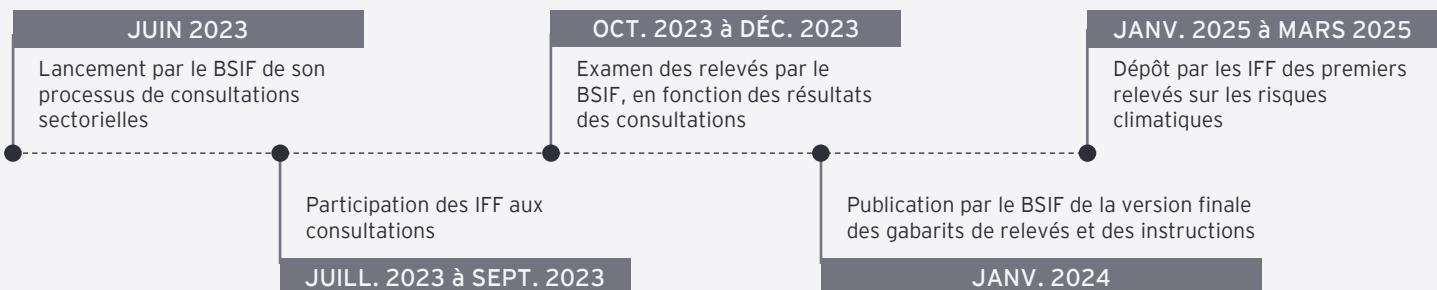
Les exercices pilotes qui ont été mis en branle jettent un éclairage sur les hypothèses et méthodes utilisées dans l'exécution des simulations. Au départ, les simulations de test axées sur les risques climatiques peuvent consister à procéder à une évaluation globale des risques physiques et des risques de transition (comme dans le cas de l'exercice réalisé par la Banque d'Angleterre) ou à évaluer séparément ces deux catégories de risques (comme dans le cas de l'ACPR et de la HKMA). Une autre hypothèse clé porte sur le bilan. La HKMA et la Banque d'Angleterre demandent aux participants à leur exercice de s'appuyer sur une approche fondée sur un bilan statique, tandis que l'ACPR préconise l'application d'une approche à deux volets, l'un prévoyant l'établissement de projections à court terme à partir d'une hypothèse reposant sur un bilan statique et l'autre, l'établissement de projections à long terme fondées sur un bilan dynamique. Dans le cadre de l'ENASC, le BSIF a maintenant publié la version à l'étude de sa méthode d'analyse des scénarios climatiques, dans laquelle il présente en détail les scénarios, méthodes, hypothèses et sensibilités clés à utiliser aux fins de ses exercices de simulation de crise au Canada.

	ENASC du BSIF	ACPR ^[8]	HKMA ^[9]	Banque d'Angleterre ^[10]
Méthode de simulation	Quantification de l'effet des risques de transition sur le risque de crédit et le risque de marché. Évaluations distinctes de l'exposition aux risques de transition et de l'exposition aux risques physiques.	Simulations de crise appliquées séparément aux risques physiques et aux risques de transition.	Simulations de crise appliquées séparément aux risques physiques et aux risques de transition.	Quantification des répercussions combinées des risques physiques et des risques de transition.
Hypothèses relatives au bilan	L'ENASC est un exercice pilote qui repose sur l'application d'une approche statique à l'égard du bilan pour un horizon temporel déterminé. Les bilans de 2030 à 2050 sont présumés identiques aux bilans du T4 de 2023. Des calculs prospectifs supposant que les bilans sont gérés en extinction doivent être effectués.	L'exercice pilote de l'ACPR préconise la combinaison des deux hypothèses suivantes : <ul style="list-style-type: none">Évaluation des vulnérabilités à court terme reposant sur l'application d'une approche statique à l'égard du bilan et un horizon temporel allant jusqu'en 2025.Application d'une approche dynamique à l'égard du bilan à compter de 2025, afin que les institutions puissent intégrer les décisions de leur direction.	Application d'une approche statique à l'égard du bilan pour l'horizon temporel correspondant à la simulation de crise, les prêts en défaut - qui ne doivent pas être refinancés - constituant la seule exception. Certains postes du bilan doivent être ajustés pour refléter la conjoncture macroéconomique anticipée pour 2030, selon un scénario de transition désordonné.	Les participants à l'exercice d'analyse de scénarios exploratoires bisannuels appliquent une approche statique à l'égard du bilan (au 31 décembre 2020) pour l'horizon temporel correspondant aux scénarios (c.-à-d. qu'il est tenu pour acquis que la taille nominale des expositions et la composition des bilans ne changent pas).
Horizons temporels	2030, 2035, 2040, 2045 et 2050	2025, 2035, 2040 et 2050	<ul style="list-style-type: none">Évaluation aux cinq ans des effets à court terme, entre 2030 et 2035Évaluation des répercussions à long terme sur un horizon de 30 ans intégrant un intervalle de cinq ans.	Modélisation sur un horizon de 30 ans (c.-à-d. la période allant de 2020 à 2050), les projections devant être soumises tous les cinq ans.
Secteurs	25 secteurs différents classés en fonction de six différentes catégories de risques de transition. L'évaluation des risques physiques est axée sur le secteur immobilier.	55 secteurs d'activité définis dans la base de données WIOD, 20 secteurs figurant toutefois sur la liste finale des secteurs retenus aux fins de l'exercice, soit les secteurs où les effets seront les plus graves.	11 secteurs regroupant surtout les industries où les émissions de carbone sont particulièrement élevées	59 secteurs distincts
Territoires	L'évaluation des effets des risques de transition sur le risque de crédit et le risque de marché est axée sur les expositions commerciales à l'échelle mondiale. L'évaluation des expositions liées à l'immobilier et des expositions aux risques physiques se concentre sur le Canada.	La France, les autres pays européens (dont le Royaume Uni), les États Unis et tous les autres territoires fortement exposés aux risques climatiques (p. ex., le reste du monde, notamment le Japon)	L'évaluation des risques physiques est axée sur Hong Kong (prêts hypothécaires, investissements immobiliers et pertes opérationnelles). Les évaluations des expositions hors de Hong Kong sont effectuées dans la mesure du possible.	Les variables de scénarios sont définies pour le Royaume Uni et les économies clés, mais leur application peut être étendue à d'autres régions, s'il y a lieu (la liste des variables appliquées figure dans le dixième document cité dans les des références).

Version à l'étude des relevés du BSIF sur les risques climatiques

Le BSIF s'est engagé dans un processus de consultation sur la version à l'étude de ses relevés sur les risques climatiques qui a pris fin le 30 septembre 2023. Les spécifications opérationnelles publiées énoncent les exigences de présentation de gabarits de données détaillés sur les éléments de données axés sur les risques de transition et les risques auxquelles sont assujetties les institutions de dépôt et les sociétés d'assurance.

Échéances prévues sur une période de deux ans



Ces relevés visent à faire en sorte que les institutions financières puissent recueillir des données leur permettant de quantifier leurs expositions aux risques physiques potentielles et réelles, ainsi que leurs expositions aux risques de transition potentielles à la fin de l'exercice. Les émissions de GES doivent être calculées conformément à la plus récente version de la norme du Protocole des GES.

Dans le cas des institutions de dépôt, les relevés doivent permettre de recueillir des données sur l'exposition de leurs actifs aux risques physiques, en fonction de l'emplacement géographique, ainsi que des données sur leurs émissions de GES en termes absolus (champs d'application 1, 2 et 3).

Dans le cas des sociétés d'assurance, les relevés doivent permettre de recueillir des données sur leur exposition aux risques physiques souscrits (réclamations d'assurance, produit des activités d'assurance et sinistre maximum probable) correspondant aux secteurs d'activité sélectionnés, en fonction de l'emplacement géographique, ainsi que des données sur leurs émissions de GES en termes absolus (champs d'application 1, 2 et 3).

	Institutions de dépôt	Sociétés d'assurance																																																				
Aperçu	<ul style="list-style-type: none">Risques de transition : 2 feuilles de calcul; 12 variablesRisques physiques : 2 feuilles de calcul; 8 variablesToutes les feuilles de calcul s'appliquent à l'ensemble des institutions de dépôt, à l'exception des succursales de banques étrangères	<ul style="list-style-type: none">Risques de transition : 3 feuilles de calcul; 13 variablesRisques physiques : 3 feuilles de calcul; 26 variablesToutes les feuilles de calcul s'appliquent à l'ensemble des sociétés d'assurance																																																				
Risques de transition	Feuilles de calcul : <ul style="list-style-type: none">Émissions de GES de l'entité, selon le champ d'applicationÉmissions de GES financées, selon la catégorie d'actifs	Feuilles de calcul : <ul style="list-style-type: none">Émissions de GES de l'entité, selon le champ d'applicationÉmissions de GES financées, selon la catégorie d'actifsÉmissions de GES associées aux activités d'assurance																																																				
Risques physiques	Exemples de variables sélectionnées : <ul style="list-style-type: none">Qualité de créditÉmissions en termes absolusÉchéance moyenne	Exemples de variables sélectionnées : Qualité de crédit Émissions en termes absolus Échéance moyenne																																																				
	Feuilles de calcul : <ul style="list-style-type: none">Paramètres d'évaluation de l'exposition et du risque de crédit appliqués au Canada, regroupés selon la FSAParamètres d'évaluation de l'exposition et du risque de crédit appliqués hors du Canada, selon la région	Feuilles de calcul : <ul style="list-style-type: none">Paramètres d'évaluation des réclamations d'assurance et du produit des activités d'assurance - Au Canada, selon la FSAParamètres d'évaluation des réclamations d'assurance et du produit des activités d'assurance - Hors du Canada, selon la régionSinistre maximum probable, selon la région																																																				
	Exemples de variables sélectionnées : <ul style="list-style-type: none">Solde impayéPD et PCD moyennes pondéréesSolde autorisé	Exemples de variables sélectionnées : <ul style="list-style-type: none">Indemnités versées, selon le type de sinistreRecouvrements de réassurance																																																				
Feuilles de calcul	Voici une ébauche de feuille de calcul aux fins des relevés du BSIF sur les risques climatiques et du processus de consultation :																																																					
	<table border="1"><thead><tr><th>sous_tableau_relevé</th><th>catégorie_actifs</th><th>secteur</th><th>région</th><th>qualité_crédit</th><th>émissions_absolues_portée_1</th><th>émissions_absolues_portée_2</th><th>émissions_absolues_portée_3</th><th>cote qualité données</th><th>solde_actif</th><th>échéance_moyenne_pondérée</th><th>échéance_solde_5</th><th>échéance_solde_10</th></tr></thead><tbody><tr><td>DC2-A</td><td>18</td><td>AB</td><td></td><td></td><td>3,67</td><td>5,5</td><td>13,93</td><td>4</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>DC2-A</td><td>18</td><td>BC</td><td></td><td></td><td>1,67</td><td>3</td><td>19,29</td><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>DC2-A</td><td>18</td><td>MB</td><td></td><td></td><td>3,67</td><td>6</td><td>7,5</td><td>5</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>		sous_tableau_relevé	catégorie_actifs	secteur	région	qualité_crédit	émissions_absolues_portée_1	émissions_absolues_portée_2	émissions_absolues_portée_3	cote qualité données	solde_actif	échéance_moyenne_pondérée	échéance_solde_5	échéance_solde_10	DC2-A	18	AB			3,67	5,5	13,93	4					DC2-A	18	BC			1,67	3	19,29	3					DC2-A	18	MB			3,67	6	7,5	5				
sous_tableau_relevé	catégorie_actifs	secteur	région	qualité_crédit	émissions_absolues_portée_1	émissions_absolues_portée_2	émissions_absolues_portée_3	cote qualité données	solde_actif	échéance_moyenne_pondérée	échéance_solde_5	échéance_solde_10																																										
DC2-A	18	AB			3,67	5,5	13,93	4																																														
DC2-A	18	BC			1,67	3	19,29	3																																														
DC2-A	18	MB			3,67	6	7,5	5																																														



Principales observations tirées de la séance d'information sur l'ENASC du 20 novembre 2023

Le 20 novembre 2023, le BSIF a tenu une séance d'information sur la méthode qui sous-tend l'ENASC, publiée précédemment. Les principales observations tirées de cette séance d'information sont présentées ci-après. Veuillez prendre note qu'elles constituent une interprétation par EY des informations qui ont été communiquées alors. Le BSIF devrait fournir des précisions et des explications supplémentaires dans la version actualisée de cette méthode, qu'il est censé publier au début de l'année.

- ▶ Les IFF sont censées exécuter l'ENASC en 2024, et les résultats seront publiés au début de 2025.
- ▶ Les IFF devraient se doter d'un cadre de gouvernance des risques climatiques, mais la fréquence à laquelle elles devront faire rapport à cet égard n'a pas encore été déterminée. Les nouvelles dispositions relatives à l'ENASC auxquelles elles devront se conformer au-delà de 2025 devraient être intégrées aux nouvelles versions de la ligne directrice B-15, auxquelles seront assujetties toutes les institutions financières, non seulement les grandes banques, mais également les BISi et les institutions de moindre envergure.
- ▶ Bien que les IFF soient encouragées à procéder à leurs propres analyses de scénarios climatiques, une méthode standard est préconisée aux fins de l'ENASC. Aux fins de cet exercice, les IFF sont autorisées à présenter en parallèle les résultats de leurs propres analyses de scénarios.
- ▶ L'ENASC est axé sur les risques de transition, plutôt que sur les risques physiques, en raison des difficultés qui sont associées à l'élaboration de modèles sophistiqués, à l'établissement de fonctions d'évaluation des dommages et à la collecte de données fiables sur les risques physiques.
- ▶ L'exercice d'évaluation des risques physiques se limite à une analyse des expositions permettant de déterminer la répartition spatiale des aléas. L'horizon temporel et le format des données communiquées par le BSIF ne sont pas encore déterminés.
- ▶ Dans le contexte de l'application d'un bilan statique, une « gestion quinquennale en extinction » s'entend de l'évaluation des effets des scénarios climatiques axés sur les risques de transition selon des intervalles de cinq ans. Cette évaluation consiste à déterminer les effets sur le bilan à l'expiration des expositions. Le concept d'« extinction » suppose la réduction graduelle de la taille du bilan au fil du temps.
- ▶ C'est à dessein que l'image instantanée qui est donnée du bilan au T4 de 2023 (dressé selon l'année civile ou l'exercice) est nébuleuse, de façon à permettre la collecte des commentaires des participants à l'ENASC.
- ▶ Les IFF doivent évaluer leurs portefeuilles d'investissement dans des obligations d'entreprises dans le cadre aussi bien du module sur le risque de marché que de celui sur le risque de crédit.



Notre vision des choses

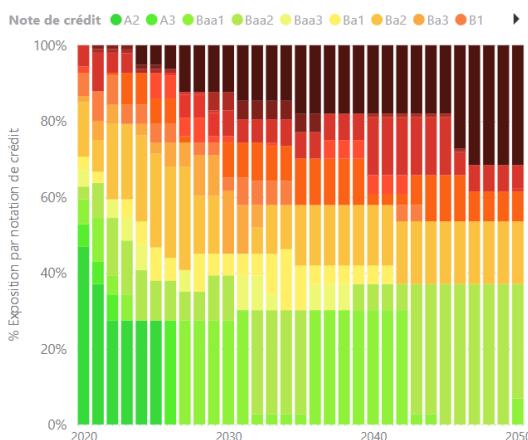
- ▶ L'ENASC prescrit par le BSIF permet aux IFF de disposer d'un cadre de base pour le recensement des principales vulnérabilités de leurs portefeuilles face aux risques climatiques, tout en cernant les composantes de leurs risques systémiques et de certains de leurs risques idiosyncratiques. Il permet également de préciser les critères de collecte de données aux fins des gabarits de relevés.
- ▶ Ce cadre de base peut s'avérer utile dans la définition éclairée des priorités des IFF, celles-ci pouvant alors adapter une approche plus ascendante prenant en compte la dynamique de transmission et les sensibilités propres à un actif, à un secteur et à une contrepartie.
- ▶ Grâce aux informations recueillies au cours d'un tel exercice, les IFF pourront adopter une approche proactive, en mettant au point des techniques d'atténuation des risques et en favorisant la réalisation d'initiatives de décarbonation, de sorte que les clients prioritaires puissent éviter un important risque de défaut, des pertes potentiellement élevées et l'épuisement de leurs réserves de fonds propres.

COMMENT EY PEUT VOUS AIDER

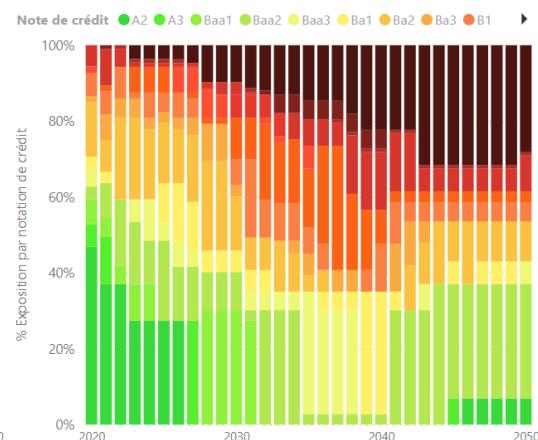
Les équipes EY ont mis au point une solution de simulation de crise axée sur les risques de transition qui repose sur une approche ascendante pointue et qui, en plus d'être harmonisée avec les principales exigences prescrites aux fins de l'ENASC, intègre la stratégie de transition et les risques de transition propres à chaque débiteur.

EY | Tableau de bord du test de stress climatique | Résumé du portefeuille

Scénario Sous 2C



Intervention différée



À quoi faut-il s'attendre?

Dans un contexte où, aux quatre coins du monde, on prend de plus en plus conscience de la possibilité que les changements climatiques entraînent des répercussions financières graves et de grande envergure, nous nous attendons à ce que le rythme de succession des progrès s'accélère. Voici comment vous pouvez rester à l'avant-garde des changements :

Évaluer

- ▶ Recenser les risques climatiques dans les dimensions traditionnelles de la gestion des risques (c.-à-d. le risque de crédit, le risque de marché, etc.), de façon à pouvoir cerner leurs répercussions sur les activités organisationnelles.
- ▶ Passer en revue le cadre de gestion des risques en place aux fins de l'évaluation devant permettre d'y intégrer la prise en compte des risques climatiques et des risques environnementaux en général.
- ▶ Définir des objectifs de lutte contre les changements climatiques et établir une feuille de route durable en matière de risques climatiques et financiers.

Mettre en œuvre

- ▶ Concevoir un cadre de gouvernance des risques climatiques favorisant une gestion efficace des risques et, au besoin, proposer la mise sur pied de comités / composantes organisationnelles, y compris la définition de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités.
- ▶ Recenser les données requises dans la gestion des risques climatiques et définir un processus de collecte de données, de même que les échéances.
- ▶ Accroître les capacités de modélisation en place pour permettre l'estimation de l'incidence des chocs climatiques sur les bénéfices et les finances des débiteurs, et calculer les dépréciations en fonction des données financières soumises à des contraintes.
- ▶ Actualiser les politiques et les procédures en fonction des résultats tirés de l'analyse de scénarios et de la stratégie.
- ▶ Définir des indicateurs aux fins du suivi des risques climatiques et de la présentation de rapports au conseil d'administration.

Principaux avantages

- ▶ Améliorer les capacités, les processus et la gouvernance, de sorte que les risques climatiques soient intégrés au processus de prise de décisions.
- ▶ Analyser le contexte dans lequel s'inscrivent les divers scénarios climatiques axés sur les risques physiques et les risques de transition, recenser les risques prioritaires en fonction de la composition des portefeuilles et quantifier les répercussions potentielles.
- ▶ Établir des stratégies de transition énergétique axées sur les solutions de décarbonation les plus pratiques.
- ▶ Analyser les expositions éventuelles aux risques climatiques en fonction de la composition du bilan, en tirant parti des scénarios établis par la Banque du Canada et le BSIF.

Pleins feux - La solution de simulations de crise axées sur les risques climatiques mise au point par EY

Microsoft se voue à la promotion de la durabilité des services financiers en s'appuyant sur ses solutions infonuagiques et ses solutions de données et d'IA qui répondent aux priorités ESG. La mise au point, en collaboration avec EY, d'une solution adaptée aux besoins du secteur canadien des services financiers rend compte de l'engagement de Microsoft à soutenir les prestataires de services financiers, de sorte qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations de conformité réglementaire et continuer d'innover en tirant parti des technologies de lutte contre les changements climatiques.

- Jacqueline O'Flanagan, Directrice générale et Responsable du secteur des services financiers, Microsoft Canada

Aperçu de la solution

La solution de simulations de crise axées sur les risques climatiques mise au point par EY aide les institutions bancaires à évaluer les risques de transition liés à leur portefeuille de prêts :

- En leur permettant de tirer parti de tout un éventail de scénarios élaborés par Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS), ainsi que des données sectorielles et des données propres à chaque débiteur;
- En procédant à la modélisation des risques de transition sectoriels et en estimant les répercussions financières pour les contreparties;
- En mesurant les répercussions sur les principaux paramètres d'évaluation des risques (p. ex., la PD et le ratio d'adéquation des fonds propres);
- En évaluant l'incidence des risques de transition sur les portefeuilles et en générant des informations très utiles grâce auxquelles les institutions bancaires peuvent prendre des décisions éclairées dans la mise en œuvre de leur stratégie globale de décarbonation, la mise au point de leurs mesures d'atténuation des risques et l'analyse de la concentration d'expositions aux risques dans leur bilan.

Étude de cas d'un client

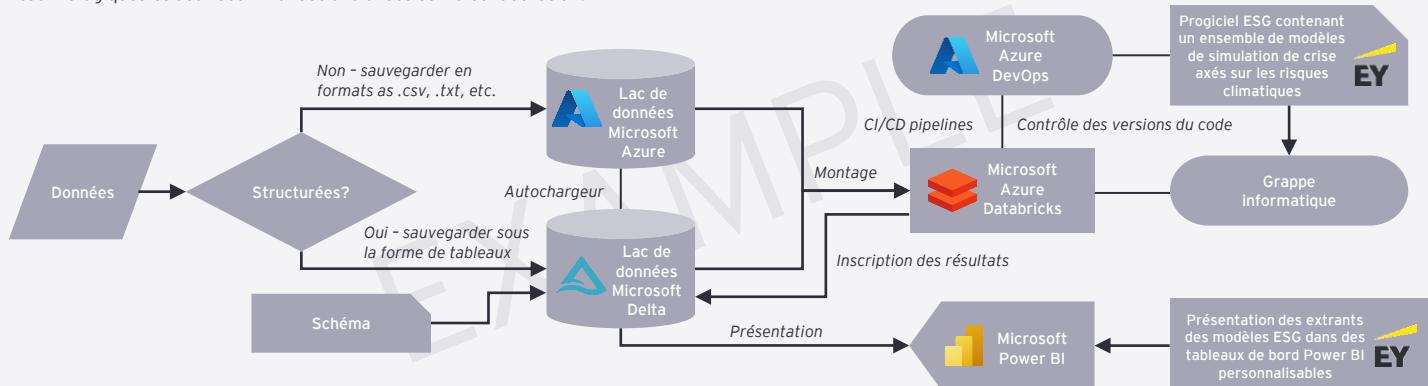
Offre de soutien à une banque d'investissement d'envergure mondiale pour qu'elle renforce ses capacités de simulation de crise axées sur les risques climatiques et qu'elle se conforme aux dispositions réglementaires en la matière.

Défis du client	Résumé du mandat	Services fournis
<ul style="list-style-type: none">Le client a fait appel à des équipes EY pour qu'elles lui fournissent du soutien dans l'établissement de son programme de gestion des risques climatiques. Ce mandat a découlé des circonstances suivantes :le client était dans l'obligation de participer au premier exercice de réglementation des risques climatiques mis en œuvre aux États Unis;il faisait face à une forte augmentation de sa charge de travail, ce qui a ajouté à la complexité des tâches à réaliser.	<ul style="list-style-type: none">En tirant parti de leurs vastes connaissances en matière de conception et de génération de scénarios, de simulations de crise axées sur le risque de crédit dans les secteurs du commerce de gros et de détail, et de processus et de méthodes connexes axés sur l'analyse et l'examen exhaustifs des fonds propres, les équipes EY se sont illustrées en fournissant du soutien à l'exécution de simulations de crise axées sur les risques climatiques prescrites par la FED, la Banque centrale européenne (BCE) et l'autorité monétaire de Singapour (MAS), de même que du soutien à la réalisation d'un banc d'essai organisationnel.Les équipes EY ont aidé le client à obtenir les résultats escomptés, ainsi qu'à renforcer sa résilience financière face aux conjonctures économiques difficiles.Grâce à leur capacité à travailler efficacement dans des environnements soumis à des pressions intenses, les équipes EY ont pu contribuer à l'obtention de résultats de grande qualité, en composant avec des délais d'exécution serrés.Les équipes EY ont aussi procédé au recensement des possibilités d'optimisation en termes d'efficience et d'efficacité, en contribuant à l'amélioration continue des processus et méthodes de simulation de crise.	<ul style="list-style-type: none">Communication des pratiques sectorielles de premier ordre en matière de modélisation des risques physiques et de risques de transition mises au point par des banques européennesContribution au maintien de l'orientation vers le programme de gestion centralisée des risques climatiques et vers les flux de travail de gouvernance globale, aux fins de l'établissement du cadre de gouvernance globale du programmeApplication d'un cadre de conception et de génération de scénarios qui figure parmi les meilleurs du secteur et qui permet de recenser les scénarios climatiques potentiels, ainsi que d'évaluer leur incidence sur les institutions financièresDétermination d'une méthode d'évaluation des risques climatiques sur les marchés de gros

Proposition de valeur conjointe

Comme la solution de simulations de crise axées sur les risques climatiques mise au point par EY repose sur une technologie Microsoft, de même que sur l'expertise d'EY en gestion des risques climatiques et en technologies, nous sommes en mesure d'offrir à nos clients la proposition de valeur conjointe suivante :

- Conçue pour être intégrée à l'écosystème Microsoft, cette solution comporte de nombreuses composantes Microsoft Azure, telles que le lac de données Azure et les environnements Azure Databricks et Azure DevOps, y compris des tableaux de bord hébergés dans l'environnement PowerBI.
- Tirant parti de l'infrastructure infonuagique Microsoft, elle prend en charge l'intégration à l'écosystème Microsoft, ce qui peut favoriser la génération d'économies de coûts, comparativement aux autres solutions concurrentes.
- Les experts en gestion des risques climatiques et les conseillers en technologies d'EY dirigent la mise en œuvre des projets, ce qui leur permet de fournir des solutions technologiques et des recommandations axées sur la collaboration.





Références

- [1] BSIF. Le BSIF sollicite des commentaires sur la version à l'étude de son exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques. Octobre 2023. [Communiqué de presse](#)
- [2] BSIF. Ligne directrice B-15 - Gestion des risques climatiques. Mars 2023. [Document final](#)
- [3] BSIF. Exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques. Octobre 2023. [Version à l'étude](#)
- [4] BSIF. Relevés sur les risques climatiques des sociétés d'assurance et des institutions de dépôt. Juin 2023. Version à l'étude
- [5] NGFS. NGFS Scenarios for central banks and supervisors. Novembre 2023. [Publications pour la phase IV](#)
- [6] IEA. Global building energy use and floor area growth in the Net Zero Scenario. Novembre 2021. [Publication](#)
- [7] Banque d'Angleterre. The 2021 Biennial Exploratory Scenario (BES) exercise. 2019. [Communiqué de presse](#)
- [8] Banque de France. Scénarios et hypothèses principales de l'exercice pilote climatique. Juillet 2022. [Publication](#)
- [9] Hong Kong Monetary Authority (HKMA). Guidelines for Banking Sector climate risk stress test. 2020
- [10] Banque d'Angleterre. The 2021 biennial exploratory scenario on the financial risks from climate change. 2019. [Document de discussion](#)

Personnes-ressources



Simon Beaulieu

Associé et leader du groupe canadien Services financiers, EY
simon.beaulieu@ca.ey.com



Mario Schlener

Associé, leader du groupe canadien Risques - Consultation et du groupe mondial Technologies - Risques des services financiers, et coleader du groupe mondial IA responsable, EY
mario.schlener@ca.ey.com



Yannic Blais-Gauthier

Associé et leader du groupe canadien Gestion des risques des services financiers, EY
yannic.blais-gauthier@ca.ey.com



Elke Schreur

Chef d'équipe, groupe canadien Risques ESG, EY
elke.schreur1@ca.ey.com



Neetha Ravikumar

Associée et directrice du groupe mondial Durabilité Microsoft
neetha.ravikumar@microsoft.com



Katerina Kindyni

Chef d'équipe senior et leader du groupe canadien Durabilité des services financiers, EY
katerina.kindyni@ca.ey.com



Nicolas Gemin

Associé et leader du groupe canadien Assurance de risques, EY
nicolas.gemin1@ca.ey.com



Aly Raeia

Chef d'équipe senior, groupe canadien Risques ESG, EY
aly.raeia@ca.ey.com



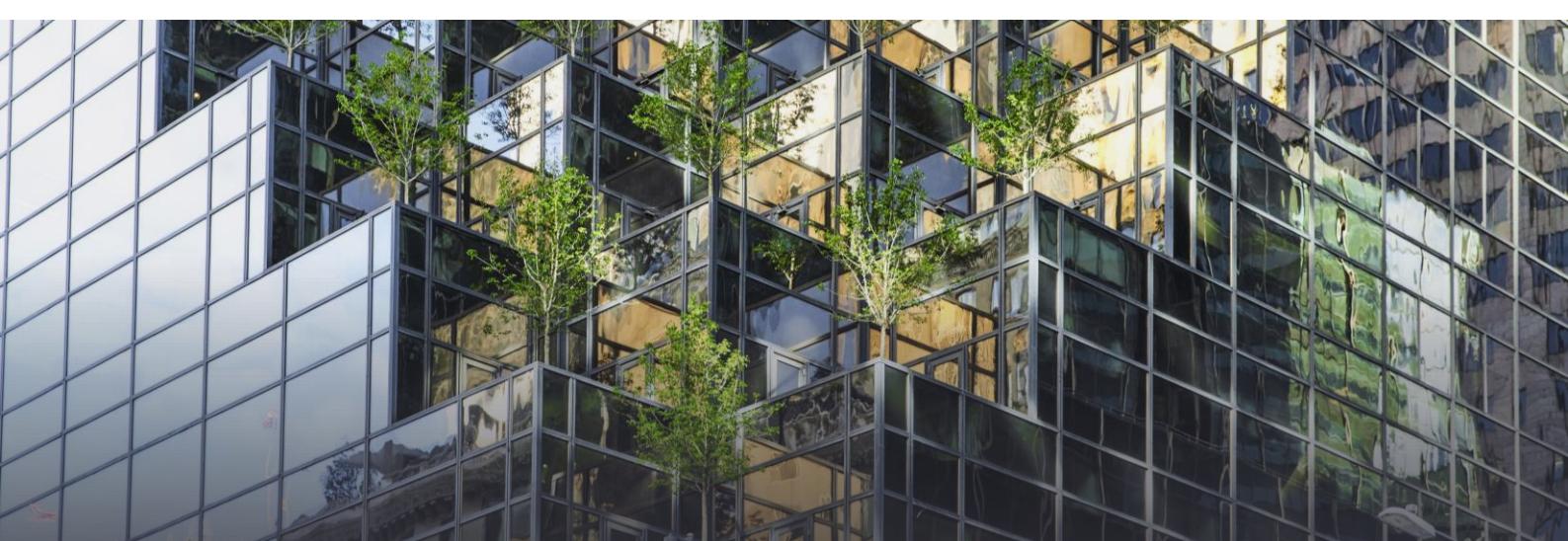
Yara Mohajerani

Chef d'équipe, groupe canadien Risques ESG, EY
yara.mohajerani@ca.ey.com



Tracy Lagasse

Conseillère sectorielle - Services financiers
Microsoft Canada
tracy.lagasse@microsoft.com



EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de travailler ensemble pour un monde meilleur, de contribuer à créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses gens et la société, et de renforcer la confiance à l'égard des marchés financiers.

S'appuyant sur les données et la technologie, les équipes diversifiées d'EY présentes dans plus de 150 pays instaurent la confiance au moyen de la certification, et aident les clients à prospérer, à se transformer et à exercer leurs activités.

Que ce soit dans le cadre de leurs services de certification, de consultation, de stratégie, de fiscalité ou de transactions, ou encore de leurs services juridiques, les équipes d'EY posent de meilleures questions pour trouver de nouvelles réponses aux enjeux complexes du monde d'aujourd'hui.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes, et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Pour en savoir plus sur notre organisation, visitez le site ey.com/ca/fr.

© 2024 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Tous droits réservés. Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour en discuter dans le cadre de votre situation personnelle. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

ey.com/ca